Programme "devoirs faits"

publié le 05/10/2017

Descriptif :

Voici un rapide mémo sur ce nouveau dispositif en collège

Sommaire :

- Quoi ?
- Qui ?
- Quand ?
- Où ?
- Pourquoi ?
- Par qui ?
- Comment ?
- En savoir plus

Quoi ?

"devoirs faits" consiste en un temps dédié pour faire son **travail scolaire**

Qui ?

Ce programme concerne tous les **collégiens volontaires**

Quand ?

Sur les temps d'ouverture du collège hors temps de cours.
"**devoirs faits**" doit débuter au retour des vacances de la Toussaint.

Où ?

A l'intérieur du collège, dans un lieu dédié

Pourquoi ?

Pour améliorer la dynamique entre les temps de classe et le **travail personnel** des élèves.
Pour construire de bonnes méthodes d'apprentissages afin de développer l'**autonomie** des élèves.

Par qui ?

L'encadrement peut être composé d'enseignants, CPE, assistants d'éducation, personnels administratifs, personnes employées en service civique et associations.

Comment ?

La mise en place du dispositif "**devoirs faits**" est fixée en cohérence avec le projet de chaque établissement et présentée en Conseil d'Administration.

En savoir plus

Vous pouvez consulter le **vademecum** ci-joint pour un guidage plus précis de ce programme

Document joint

Vademecum "tout savoir sur devoirs faits" (PDF de 1.6 Mo)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.